

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FULGENCE

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire de la Corporation municipale de Saint-Fulgence, tenue le **7 avril 2026** à dix-neuf heures trente à laquelle session sont présents :

M. Robert Blackburn,	maire	
Mme Sophie Desportes,	conseillère,	district no 1
M. Simon Tremblay,	conseiller,	district no 2
M. Nicolas Riverin Turcotte,	conseiller,	district no 3
M. Simon Jarold Dufour,	conseiller,	district no 4
Mme Laurie Maurais,	conseillère,	district no 5
M. Charles Parent,	conseiller,	district no 6

ASSISTE ÉGALEMENT À CETTE SÉANCE ORDINAIRE :-

M. Jimmy Tremblay, directeur général et greffier-trésorier

0.- OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE, CONSTATATION DU QUORUM :

Monsieur le maire Robert Blackburn préside, et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

AVIS DE CONVOCATION :

Le directeur général et greffier-trésorier dépose devant le conseil un certificat de signification établi par Johanne Larouche, secrétaire, qui atteste avoir signifié l'avis de convocation de la présente **séance ordinaire**, à tous les membres du conseil dans les délais prévus par le Code municipal du Québec.

1.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :-

C-2026-053

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Simon Tremblay

APPUYÉ PAR madame la conseillère Laurie Maurais

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

0.- Ouverture de la séance ordinaire et constatation du quorum

1.- Adoption de l'ordre du jour

2.- Approbation des procès-verbaux :-

2.1 Séance ordinaire du 2 mars 2026

2.2 Séance spéciale du 19 mars 2026

3.- Affaires spéciales :-

3.1 Maire suppléant, nomination

4.- Correspondance

5.- Aide aux organismes

6.- Affaires diverses :-

6.1 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

6.2 Résolution d'appui à la MRC du Fjord-du-Saguenay pour le dépôt d'une demande d'aide financière au FRR-Volet 4 : Coopération et gouvernance municipale / Coopération intermunicipale

- 6.3 Directive précisant la nature des situations nécessitant l'utilisation d'une autre langue que le français dans les communications de la Municipalité de Saint-Fulgence
 - 6.4 Demande d'accès au système de Gestion de l'application de la Loi sur les archives (GALA)
 - 6.5 Environnement CA, relevé milieu hydrique – lots 5 936 960 et 5 936 961 (271 et 273 rue Michel-Simard), proposition de services
 - 6.6 Société de développement de l'Anse-aux-Foins, administrateurs, nominations
 - 6.7 Théâtre de la Maison coupée en deux, demandes de commandite
 - 6.8 Projet d'aménagement de guérites automatisées, Zec Martin-Valin, appui
 - 6.9 Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec, cotisation annuelle membre, paiement
 - 6.10 Grille, bibliothèque (Pavillon du Parc littoral), mandat
 - 6.11 Conclusion d'une Entente relative aux services animaliers entre la Municipalité de Saint-Fulgence et la SPCA
- 7.- **Urbanisme :-**
- 7.1 **Dérogation mineure**
 - 7.1.1 Monsieur Joël Girard : Lot 6 088 824, 31 chemin du lac Roger (DM-26-189)
 - 7.2 **Demande d'usage conditionnel**
 - 7.2.1 Monsieur Jacques Beauchesne : 110 chemin du lac Léon, demande d'usage conditionnel, résidence de tourisme
 - 7.3 Simard Boivin Lemieux S.E.N.C.R.L. avocats, mandat
- 8.- **Approbation des comptes**
- 9.- **Compte rendu des comités**
- 10.- **Varia :-**
- 10.1 _____
 - 10.2 _____
 - 10.3 _____
- 11.- **Période de questions du public**
- 12.- **Prochaine séance ordinaire du conseil, le lundi 4 mai 2026, 19h30**
- 13.- **Levée de la séance**

2.- APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX :-

2.1 Séance ordinaire du 2 mars 2026

C-2026-054

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Simon Jarold Dufour

APPUYÉ PAR madame la conseillère Laurie Maurais

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la **séance ordinaire du 2 mars 2026** soit adopté dans sa forme et teneur.

2.2 Séance spéciale du 19 mars 2026

C-2026-055

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Simon Jarold Dufour

APPUYÉ PAR madame la conseillère Laurie Maurais

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la **séance spéciale du 19 mars 2026** soit adopté dans sa forme et teneur.

3.- AFFAIRES SPÉCIALES :-

3.1 Maire suppléant, nomination

C-2026-056

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sophie Desportes

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Charles Parent

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE **monsieur Nicolas Riverin Turcotte**, conseiller district # 3, soit nommé maire suppléant pour les trois (3) prochains mois;

QUE le maire suppléant, Nicolas Riverin Turcotte, agisse également pour représenter la municipalité à la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacances de son poste;

ET QUE copie de la résolution soit transmise à la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay.

4.- CORRESPONDANCE :-

- 1.- La MRC du Fjord-du-Saguenay transmet la résolution C-26-03-94 ayant pour titre *Intention de la MRC du Fjord-du-Saguenay de déclarer sa compétence en transport collectif de personnes pour une partie des municipalités du territoire* ainsi que la résolution C-26-02-66 ayant pour titre *Responsabilité des fournisseurs de garantir la sécurité de communication en cas de crise*.
- 2.- La Régie des alcools, des courses et des jeux informe la Municipalité qu'elle a reçu une demande de permis d'alcool pour un établissement situé sur notre territoire. Le demandeur est *Les Mômes du Fjord SENC* au 576 chemin de l'Anse-à-Pelletier et la nature de la demande est un permis accessoire avec présentation de spectacles sans nudité et de pratique de la danse une ferme familiale avec activités culturelles et sociales.
- 3.- La Chambre de commerce et d'industrie Saguenay le Fjord invite la Municipalité à prendre part à la 22^e édition du Gala des Dubuc afin de célébrer l'excellence entrepreneuriale de notre région, le jeudi 30 avril prochain, 17h, à l'Hôtel la Saguenéenne. Dans la catégorie Défi territorial/MRC du Fjord-du-Saguenay, parmi les finalistes figurent *Ferme de l'Anse au Foin inc./Verger Bella Croquer*. Le coût du billet est de 275 \$ plus taxes et frais de service.
- 4.- Madame Denise Simard, brigadière, informe la Municipalité qu'elle prendra sa retraite à la fin du mois de juin 2026.

5.- AIDE AUX ORGANISMES :-

- 1.- Monsieur Louis-René Lessard, président, *le Saguenay sous les étoiles*, sollicite une **aide financière au montant de 1 000 \$** afin de contribuer au nouveau festival astronomique d'envergure régionale qui se tiendra du 13 au 16 août prochain au Parc National des Monts-Valin. En bref, il propose une programmation riche et accessible combinant observations, ateliers d'astronomie, astrophotographie, conférences scientifiques, activités familiales et autres.

C-2026-057

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Simon Jarold Dufour

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Simon Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE VERSER un **montant de 500 \$** au nom de l'organisme Club des astronomes amateurs Sirius du Saguenay, 2092 rue Giguère, Jonquière.

2.- La Fondation de la réussite du Fjord, dont la mission est de pallier la précarité alimentaire touchant les élèves de nos écoles et faire rayonner l'importance de l'éducation sur notre territoire, invite la Municipalité à son tournoi de golf annuel le 4 juin prochain, au Club de golf de Port-Alfred. Les sommes demandées sont : 200 \$ trou, 600 \$ équipe de quatre ou encore 1 000 \$ commandite exclusive.

Il n'y a pas de somme disponible au budget municipal 2026 pour cette activité.

3.- Le Gymkhana de Sacré-Cœur sollicite une participation financière afin d'assurer le succès de cet événement qui se tiendra les 21, 22 et 23 août prochains. Un plan de commandite accompagne la demande dont les membres du conseil ont pris connaissance.

Il n'y a pas de somme disponible au budget municipal 2026 pour cette activité.

4.- Les Chevaliers de Colomb de Saint-Fulgence sollicitent une **demande de soutien financier au montant de 500 \$** pour le Rallye auto communautaire du 23 mai prochain. Cette activité a pour objectif principal de faire connaître nos artisans locaux. Tous les profits générés par l'activité seront intégralement redistribués à la communauté de Saint-Fulgence, conformément à la mission sociale des Chevaliers de Colomb.

C-2026-058

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Simon Jarold Dufour

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Simon Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE VERSER un **montant de 300 \$** au nom des Chevaliers de Colomb de Saint-Fulgence servant à cette activité.

6.- AFFAIRES DIVERSES :-

6.1 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

C-2026-059

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l’homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l’homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu’elle résulte d’une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT QU’ il y a lieu d’appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Laurie Maurais

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Simon Tremlay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

DE PROCLAMER le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L’HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

6.2 Résolution d’appui à la MRC du Fjord-du-Saguenay pour le dépôt d’une demande d’aide financière au FRR-Volet 4 : Coopération et gouvernance municipale / Coopération intermunicipale

C-2026-060

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Fjord-du-Saguenay reconnaît avoir pris connaissance du *Guide du demandeur* concernant le volet *Coopération et gouvernance municipale* du Fonds régions et ruralité, sous-volet *Coopération intermunicipale* ;

CONSIDÉRANT QUE les organismes municipaux de Bégin, Ferland-et-Boilleau, Larouche, L’Anse-Saint-Jean, Rivière-Éternité, Petit-Saguenay, Saint-Ambroise, Saint-Charles-de-Bourget, Saint-Fulgence, Sainte-Rose-du-Nord, Saint-Honoré, Saint-David-de-Falardeau, Saint-Félix-d’Otis ainsi que la MRC du Fjord-du-Saguenay désirent présenter un projet d’étude de faisabilité ou d’opportunité visant à analyser la possibilité et la viabilité économique, organisationnelle et technique d’un projet de développement du territoire, incluant notamment l’identification des actifs stratégiques territoriaux et les meilleures pratiques encadrant leur gestion, dans le cadre de ladite subvention ;

CONSIDÉRANT QUE les organismes municipaux mentionnés ci-haut s’engagent à entreprendre une démarche de réflexion collaborative concernant l’identification de leurs actifs locaux ayant un potentiel stratégique territorial ainsi que les meilleures pratiques encadrant leur gestion;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Charles Parent

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Nicolas Riverin Turcotte

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de Saint-Fulgence désigne la MRC du Fjord-du-Saguenay comme organisme municipal responsable du projet et appuie le dépôt d'une demande au FRR – Volet 4 : Coopération et gouvernance municipale / Coopération intermunicipale;
- Le conseil s'engage à participer au projet d'identification des actifs stratégiques territoriaux ainsi qu'aux réflexions concernant les meilleures pratiques de gestion;
- Le conseil désigne **monsieur Jimmy Tremblay, directeur général et greffier-trésorier**, pour signer tout document nécessaire, utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

6.3 Directive précisant la nature des situations nécessitant l'utilisation d'une autre langue que le français dans les communications de la Municipalité de Saint-Fulgence

C-2026-061

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.15 de la Charte de la langue française stipule que tout organisme de l'Administration auquel s'applique la politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas où le permettent les dispositions de la section I de ladite Charte;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Fulgence est un organisme de l'Administration visé et que l'organisation doit se conformer à la disposition;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sophie Desportes

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Simon Jarold Dufour

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'INFORMER le ministère de la Langue française que la Municipalité de Saint-Fulgence utilise exclusivement le français dans toutes ses communications;

QUE la présente résolution tienne lieu de directive en vertu de l'article 29.15 de la Charte de la langue française;

QUE la présente résolution soit transmise au ministère de la Langue française, diffusée sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Fulgence et transmise par courriel à tous les employés de l'organisation dans les meilleurs délais.

6.4 Demande d'accès au système de Gestion de l'application de la Loi sur les archives (GALA)

C-2026-062

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents ;

CONSIDÉRANT QU' en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Fulgence est un organisme public visé par cette loi ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Fulgence désire utiliser le système de Gestion de l'application de la Loi sur les archives (GALA) pour l'élaboration et la soumission de ses règles de conservation ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Fulgence n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Laurie-Maurais

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Simon Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER monsieur Jimmy Tremblay, directeur général et greffier-trésorier, à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la Municipalité de Saint-Fulgence.

6.5 Environnement CA, relevé milieu hydrique – lots 5 936 960 et 5 936 961 (271 et 273 rue Michel-Simard), proposition de services

C-2026-063

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé une proposition de services pour effectuer une évaluation des milieux hydriques sur les lots 5 936 960 et 5 936 961 (271 et 273 rue Michel-Simard);

CONSIDÉRANT QUE le mandat consiste à positionner la limite du littoral, s'il y a lieu des cours d'eau potentiellement présents sur ces lots selon les dispositions réglementaires en vigueur;

CONSIDÉRANT QU' à partir des informations recueillies sur le terrain, une cartographie détaillée sera produite ainsi qu'un rapport exécutif pourra également être rédigé;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux est estimé à 1 720 \$, plus taxes ainsi que pour des travaux optionnels 600 \$, plus taxes;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Charles Parent

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Simon Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ACCEPTER la proposition de services, telle que proposée par Environnement CA, datée du 9 mars 2026 et signée par madame Stéphanie Lemieux pour effectuer une évaluation des milieux hydriques sur les lots 5 936 960 et 5 936 961 (271 et 273 rue Michel-Simard).

6.6 Société de développement de l'Anse-aux-Foins, administrateurs, nominations

C-2026-064

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Fulgence doit entériner la nomination des nouveaux administrateurs de la Société de développement de l'Anse-aux-Foins, par résolution;

CONSIDÉRANT QUE deux nouveaux administrateurs sont demandés par la SDAF à siéger aux rencontres, soit :

- Madame Rébecca Tremblay : représentant tourisme et
- Monsieur Simon Bélanger : représentant jeunesse

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sophie Desportes

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Charles Parent

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'APPROUVER la nomination des nouveaux administrateurs;

ET QUE les autres administrateurs renouvellent leur mandat, soit messieurs Carol Girard, Dany Caron, Serge Tremblay, madame Mélissa Gauvreau ainsi que les membres du conseil Laurie Maurais et Simon Jarold Dufour avec Robert Blackburn et Jimmy Tremblay, respectivement président et directeur général et greffier-trésorier.

6.7 Théâtre de la Maison coupée en deux, demandes de commandite

C-2026-065

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement de l'Anse-aux-Foins (SDAF) organise la présentation d'une pièce de théâtre à la Maison coupée en deux, les jeudis et vendredis en juillet et août (16 juillet au 27 août);

CONSIDÉRANT QUE cette activité annuelle qui en est à sa 11^e édition est un événement devenu tradition à Saint-Fulgence et qui suscite un réel engagement au sein de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE la SDAF a besoin d'une aide financière dans le but de développer et mettre en lumière l'identité culturelle de Saint-Fulgence, entre autres, par cet événement;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sophie Desportes

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Simon Jarold Dufour

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité de Saint-Fulgence autorise la Société de développement de l'Anse-aux-Foins à présenter une demande d'appui financier à différents partenaires afin de soutenir sa vitalité sur le plan régional.

6.8 Projet d'aménagement de guérites automatisées, Zec Martin-Valin, appui

C-2026-066

CONSIDÉRANT QUE la Zec Martin-Valin souhaite améliorer l'efficacité opérationnelle et la sécurité au poste d'accueil en installant des guérites automatisées afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle et la sécurité au poste d'accueil;

CONSIDÉRANT QUE ces trois guérites seront installées soit deux à l'entrée et une à la sortie;

CONSIDÉRANT QUE tous les avantages de ces installations ont été décrits par la résolution 251124-03 de l'Association chasse et pêche Martin-Pêcheur Inc., adoptée le 24 novembre 2025 et dont le conseil municipal a pris connaissance;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Laurie Maurais

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Simon Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'APPUYER la Zec Martin-Valin dans ses démarches de financement dont, entre autres, au Fonds de gestion et mise en valeur du territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay, pour ce projet novateur.

6.9 Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec, cotisation annuelle membre, paiement

C-2026-067

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Charles Parent

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Simon Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les frais de cotisation « membre actif » pour le chef pompier soient acceptés au montant de 327 \$, plus taxes, (375.97 \$);

ET D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à en effectuer le paiement.

6.10 Grille, bibliothèque (Pavillon du Parc littoral), mandat

C-2026-068

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut que les livres soient protégés par une grille (rideau métallique) afin d'éviter les vols, lorsque la bibliothèque est fermée et/ou que la salle est occupée par une autre activité au Pavillon du Parc littoral;

CONSIDÉRANT QUE la cohabitation était difficile avec les locations de salle et la bibliothèque, selon la disposition et la disponibilité actuelle;

CONSIDÉRANT QUE cette grille isolera la bibliothèque et la terrasse;

CONSIDÉRANT QUE le devant de la salle pourra redevenir locatif et donner accès aux toilettes;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées mais qu'une seule a été retenue;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Simon Tremblay

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Nicolas Riverin Turcotte

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ACCEPTER la soumission de SDC inc. afin de fournir et installer une grille *modèle S-126 Brick anodise naturel largeur 15 pieds 8 pouces 1/4, hauteur 9 pieds 11 pouces 1/2*, tel que signée par Damien Gagnon vendeur **au montant de 5 950 \$ plus taxes (6 841.01 \$)**.

6.11 Conclusion d'une Entente relative aux services animaliers entre la Municipalité de Saint-Fulgence et la SPCA

C-2026-069

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la loi provinciale à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens, qui ajoute des responsabilités municipales en matière de gestion animalière, notamment concernant la gestion des chiens dangereux et la perception des frais annuels d'enregistrement des chiens;

CONSIDÉRANT QUE ces nouvelles responsabilités requièrent une expertise animalière et un savoir-faire spécialisé impliquant un budget important;

CONSIDÉRANT la rareté des firmes offrant une expertise adéquate;

CONSIDÉRANT QU' à la suite de nombreuses demandes municipales, la MRC du Fjord-du-Saguenay a entrepris des démarches afin d'évaluer la possibilité de requérir régionalement aux services de la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA) de Saguenay;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a présenté les grandes lignes d'une offre de service régionale provenant de la SPCA Saguenay au conseil de la MRC lors de son comité de travail du 30 avril 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Fulgence a pris connaissance du projet, de son financement et désire y adhérer afin de profiter d'une couverture adéquate de services animaliers;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Laurie Maurais

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Simon Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue ce qui suit :

ARTICLE 1

Le Conseil de la municipalité de Saint-Fulgence autorise la conclusion d'une **Entente** relative aux services animaliers avec la **SPCA**. Cette Entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite.

ARTICLE 2

Le Maire ainsi que le directeur général et greffier-trésorier sont autorisés à signer ladite **Entente**.

7.- URBANISME :-

7.1 Dérogation mineure

7.1.1 Monsieur Joël Girard : Lot 6 088 824, 31 chemin du lac Roger (DM-26-189)

C-2026-070

Monsieur Nicolas Riverin Turcotte, conseiller municipal et membre du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), explique sommairement l'effet de cette demande de dérogation mineure.

Personne ne requiert de l'information.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Joël Girard demande une dérogation mineure au règlement numéro 2015-05 régissant le zonage pour l'agrandissement d'un bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les dispositions du règlement sur les dérogations mineures numéro 2015-07;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement consiste à relier le bâtiment principal à son bâtiment accessoire;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement est contigu à un terrain sous bail et ne peut être joint sous un seul matricule;

CONSIDÉRANT QU' il n'y a pas d'ajout de chambre à coucher;

CONSIDÉRANT QU' il y a 40 mètres entre le terrain et le chemin existant;

CONSIDÉRANT QUE la demande précitée a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui a donné un avis favorable à sa réunion du 25 mars 2026;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier trésorier a publié l'avis prévu à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.Q. ch. A-19.1) le 23 mars 2026, conformément à la loi qui régit la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge nécessaire de suivre les recommandations du comité consultatif d'urbanisme et d'accorder la dérogation de monsieur Girard;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Charles Parent

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Simon Jarold Dufour

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les membres du conseil municipal de Saint-Fulgence **acceptent** d'accorder une dérogation mineure à monsieur Joël Girard pour l'agrandissement d'un bâtiment principal de manière à l'annexer avec un bâtiment complémentaire. La marge avant du bâtiment principal sera de deux (2) mètres au lieu de dix (10) mètres, selon la norme inscrite au cahier de spécification du règlement de zonage 2015-03 dont la demande porte sur un emplacement situé au 31 chemin du lac Roger;

ET QUE copie de la présente résolution soit transmise au requérant conformément à la Loi.

7.2 Demande d'usage conditionnel

7.2.1 Monsieur Jacques Beauchesne : 110 chemin du lac Léon, demande d'usage conditionnel, résidence de tourisme

C-2026-071

Monsieur Nicolas Riverin Turcotte, conseiller municipal et membre du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), explique sommairement l'effet de cette demande de dérogation mineure.

Personne ne requiert de l'information.

CONSIDÉRANT QUE la demande d'usage conditionnel de monsieur Jacques Beauchesne consiste à l'opération d'une résidence de tourisme;

CONSIDÉRANT QUE l'hébergement touristique de type résidence de tourisme est soumis au règlement sur les usages conditionnels;

CONSIDÉRANT QUE la résidence fait partie de la zone V97 au plan de zonage de la municipalité où les résidences de tourisme sont autorisées selon le règlement concernant les usages conditionnels;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande a pour but d'augmenter la capacité d'hébergement à l'intérieur des limites de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'usage demandé respecte les conditions et objectifs prévus au règlement sur les usages conditionnels;

CONSIDÉRANT QUE la résidence devra respecter les dispositions relatives à la sécurité telles qu'établies à l'article 4.2.3 du règlement 2015-10 (usages conditionnels);

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a publié l'avis prévu à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.Q. ch. A-19.1), le 23 mars 2026, conformément à la loi qui régit la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la demande précitée a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui a donné un avis favorable à sa réunion du 25 mars 2026;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Simon Jarold Dufour

APPUYÉ PAR madame la conseillère Laurie Maurais

**ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT en justifiant leur vote respectif :
(5 POUR 1 CONTRE)**

QUE les membres du conseil municipal **acceptent** la demande d'usage conditionnel de monsieur Beauchesne consistant en l'opération d'une résidence de tourisme au 110 chemin du lac Léon selon les conditions du règlement 2015-10 qui traitent des usages conditionnels concernant l'hébergement de courte durée;

ET QUE copie de la présente résolution soit transmise au requérant conformément à la Loi.

7.3 Simard Boivin Lemieux S.E.N.C.R.L. avocats, mandat

C-2026-072

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment sis au **140 route de Tadoussac** (ci-après désigné le : « Bâtiment ») est non conforme à la réglementation municipale et provinciale applicable et en vigueur, notamment en ce qu'il est situé en partie dans la bande riveraine de la Rivière Saguenay;

CONSIDÉRANT QUE le Bâtiment a été démoli complètement et reconstruit en 2006 et ne bénéficie donc plus de droit acquis ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a pas de pouvoir discrétionnaire pour rendre conforme le Bâtiment et en permettre le maintien sur l'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 5 936 736, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Chicoutimi ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Simon Jarold Dufour

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Nicolas Riverin Turcotte

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE MANDATER la firme d'avocats Simard Boivin Lemieux avocats S.E.N.C.R.L. à entreprendre des démarches et procédures en jugement déclaratoire à la Cour supérieure (Chambre civile) afin de demander au Tribunal de permettre le maintien du bâtiment dérogatoire sis au **140 route de Tadoussac**, qui se trouve sur l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 936 736, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Chicoutimi.

8.- APPROBATION DES COMPTES :-

C-2026-073

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Charles Parent

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Nicolas Riverin Turcotte

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les comptes suivants soient approuvés et que le paiement en soit autorisé :

Achille Tremblay & Fils Ltée,	692.52 \$
Association de la Rivière Valin,	2 466.60 \$
Club Saint-François-Xavier Inc.,	4 242.55 \$
Atlante Les Paysages inventés Inc.,	2 790.21 \$
Beaulieu Totale Sécurité,	550.84 \$
Brassard Buro Inc.,	233.22 \$
Cabinet Larouche,	1 438.90 \$
Cain, Lamarre, Casgrain, Wells,	736.96 \$
Caron Dany,	258.60 \$
Communications Télésignal Inc.,	172.46 \$
Le Cybernaute,	13 937.01 \$
Dévicom,	930.72 \$
Dynamique Électrique Inc.,	9 214.38 \$
Les Entreprises Danis Maltais,	1 063.51 \$
Entreprise Cyrille Tremblay,	1 885.58 \$
Eurofins Environex,	575.74 \$
Everguard Fire Safety,	607.19 \$
Fédération Québécoise des Municipalités,	489.44 \$
Fédération des villages-relais du Québec,	1 408.00 \$
Ferme Terra,	1 868.35 \$
Ferme Romain Tremblay,	172.46 \$
Ferme de l'Anse au Foin Inc.,	2 012.64 \$
Financière Sun Life,	44.39 \$
Fonds de l'Information foncière sur le territoire,	48.00 \$
Garage Bergeron & Tremblay Inc.,	1 919.28 \$
Info Page,	138.14 \$
Les Maîtres d'œuvre,	16 898.29 \$
Les Produits énergétiques GAL Inc.,	5 372.44 \$
Lettrage Design,	2 500.71 \$
Ministre des Finances,	91 699.00 \$
MRC du Fjord-du-Saguenay,	53 485.00 \$
Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord,	6 911.80 \$
PCA Saguenay,	5 173.88 \$
Petite caisse,	229.95 \$
Plomberie du Fjord,	474.85 \$
Princess Auto,	1 377.12 \$
Les Pro de la copie,	367.92 \$
Propane M & M Inc.,	3 816.75 \$
Super Sagamie Plus,	1 372.40 \$
Sanidro,	2 787.95 \$
Sécal Instruments Inc.,	2 643.76 \$
Simard Boivin Lemieux S.E.N.C.R.L.,	1 977.15 \$
Société de Transport du Saguenay,	8 719.42 \$
Soumec Industriel Inc.,	28.74 \$
Tetra Tech Q1 Inc.,	9 916.63 \$
Ville de Saint-Honoré,	54.00 \$

FACTURES DÉJÀ PAYÉES

Société canadienne des postes (05-03-2026),	713.82 \$
Communications Télésignal (18-03-2026), radio pompiers	2 020.33 \$
Receveur général du Canada (25-03-2026), licences radio pompiers	1 192.64 \$
Ministère des Finances (25-03-2026), formation	136.00 \$
Bell Canada (03-03-2026), téléphone	307.36 \$
Vidéotron Ltée (03-03-2026), internet	164.38 \$
Visa Desjardins (04-03-2026), achats divers	782.63 \$
Financière Sun Life (04-03-2026), remises mensuelles	5 813.56 \$
Fondation (04-03-2026), remises mensuelles	384.60 \$
Desjardins Sécurité Financière (04-03-2026), remises mensuelles	7 382.26 \$
Syndicat des employés municipaux (04-03-2026),	684.28 \$
Visa Desjardins (05-03-2026), divers achats	1 447.42 \$
Ministre du revenu (05-03-2026), remises mensuelles	20 234.50 \$
Receveur général du Canada (05-03-2026), remises mensuelles	1 755.09 \$
Receveur général du Canada (05-03-2026), remises mensuelles	6 849.81 \$
Hydro-Québec (05-03-2026), écocentre	194.21 \$
Hydro-Québec (05-03-2026), 70 rang Sainte-Anne	2 556.07 \$
Hydro-Québec (05-03-2026), 255, rue Saguenay	2 147.69 \$
Hydro-Québec (05-03-2026), 173 rue Saguenay	154.00 \$
Hydro-Québec (05-03-2026), salle multi	2 867.54 \$
Hydro-Québec (05-03-2026), 384 route de Tadoussac	823.69 \$
Hydro-Québec (05-03-2026), 251A rue Saguenay	1 648.85 \$
Hydro-Québec (05-03-2026), écocentre	73.46 \$
Hydro-Québec (05-03-2026), 70 rang Sainte-Anne	715.68 \$
Hydro-Québec (05-03-2026), 173 rue Saguenay	47.10 \$
Hydro-Québec (05-03-2026), 384 route de Tadoussac	252.18 \$
Hydro-Québec (05-03-2026), 251A rue Saguenay	504.86 \$
Bell Canada (05-03-2026), téléphone	73.68 \$
Bell Canada (25-03-2026), téléphone	307.36 \$
Hydro-Québec (25-03-2026), 255, rue Saguenay	2 128.93 \$
Hydro-Québec (25-03-2026), éclairage des rues	1 066.77 \$
Hydro-Québec (25-03-2026), 102 rang Saint-Louis	24.42 \$
Hydro-Québec (25-03-2026), 300, rue Michel-Simard	2 245.75 \$
Hydro-Québec (30-03-2026), 352, rue Saguenay	1 452.48 \$
Hydro-Québec (30-03-2026), 100 Cap des Roches	1 631.39 \$
Hydro-Québec (30-03-2026), 253, rue Saguenay	32.46 \$
Hydro-Québec (30-03-2026), salle multi	3 135.91 \$
Hydro-Québec (30-03-2026), salle multi	2 051.60 \$
Hydro-Québec (30-03-2026), 257A rue Saguenay	823.14 \$
Hydro-Québec (30-03-2026), 787 route de Tadoussac	299.45 \$
Hydro-Québec (30-03-2026), 8 rue de la Fabrique	1 788.61 \$
Hydro-Québec (30-03-2026), 253 rue Saguenay	2 447.17 \$
Vidéotron Ltée (01-04-2026), internet Maison des jeunes	164.34 \$

***Pour les comptes d'Hydro-Québec, plusieurs paiements ont été faits car les années 2025 et 2026 ont été séparées. C'est ce qui explique les paiements à la même date pour la même adresse.

9.- COMPTE RENDU DES COMITÉS

Monsieur Charles Parent, district numéro 6: Appels reçus de contribuables mentionnant une problématique aux lacs Roger et lac Laurent concernant l'état du chemin qui est glacé.

Également, que la Municipalité est à la recherche d'une brigadière ou d'un brigadier, suivant le départ à la retraite de madame Denise Simard.

Madame Laurie Maurais, district numéro 5 : Informe que nous avons appris à la dernière rencontre que notre Directrice Générale du Parc Aventures Cap Jaseux allait entamer une transition vers un autre emploi, après de nombreuses années d'excellent travail. Le processus de recrutement pourra débuter bientôt pour la remplacer. Le conseil d'administration (CA) souhaite solliciter les conseils d'une firme en ressources humaines (RH) pour l'appuyer dans le processus, afin qu'il soit conforme, juste et équitable pour les personnes intéressées à postuler. L'assemblée générale annuelle aura lieu le 20 avril, à 19h et quelques postes sont en élection.

Monsieur Simon Jarold Dufour, conseiller district numéro 4 : Concernant la Société de développement de l'Anse-aux-Foins (SDAF), une rencontre a eu lieu avec le conseil d'administration (CA) du Café des marées afin de les informer de certaines conditions à être acceptées pour continuer les démarches.

La 22^e édition du Gala des Dubuc mettra, entre autres, en candidature parmi les finalistes, dans la catégorie Défi territorial/MRC du Fjord-du-Saguenay, *Ferme de l'Anse au Foin inc./Verger Bella Croquer*.

Il y a rencontre à la MRC du Fjord-du-Saguenay concernant le schéma d'aménagement.

Monsieur Nicolas Riverin Turcotte, conseiller district numéro 3 : Au niveau de l'urbanisme, le comité travaille sur un règlement pour usage secondaire.

Monsieur Simon Tremblay, district numéro 2 : Au comité des finances, il y a eu une rencontre trimestrielle et il informe que le compte de la municipalité n'est plus sur la marge crédit. C'est un point positif.

Madame Sophie Desportes

Rien à ajouter

Monsieur le maire : Informe qu'à partir du 9 avril prochain, et ce, deux jeudis par mois, les Chevaliers de Colomb de Saint-Fulgence vont ouvrir leur local afin de présenter des événements sportifs ou autres, à leur local. Ils ont faits l'acquisition d'un téléviseur 75 pouces. C'est ouvert au public gratuitement. Le service de bar sera disponible. Aussi, il y a les déjeuners le dimanche ainsi que le bingo, une fois par mois.

10.- VARIA :-

Aucun sujet

11.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC :-

Aucune question

12.- PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL, LE LUNDI 4 MAI 2026, 19H30

Monsieur le maire informe que la prochaine séance ordinaire du Conseil municipal se tiendra le lundi 4 mai prochain à 19h30.

13.- LEVÉE DE LA SÉANCE :-

C-2026-074

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Simon Jarold Dufour

APPUYÉ PAR madame la conseillère Laurie Maurais

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE PROCÉDER à la levée de l'assemblée à 20h34.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ :-

Je soussigné, Jimmy Tremblay, directeur général et greffier-trésorier, certifie que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites par le conseil de la Municipalité de Saint-Fulgence.

Maire

Directeur général et greffier-trésorier

Je, Robert Blackburn, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

JT/jl